



COTONOU, LE

## **COMMUNIQUE**

### **APPEL À CANDIDATURES POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE LISTE D'APTITUDE DE CADRES PROPOSABLES A NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DU FODEFCA**

En relation avec les ambitions de développement du Bénin, le Gouvernement a engagé des réformes de dynamisation et de modernisation de l'administration publique pour la rendre plus efficace et capable de remplir la fonction de service public responsable et la mission de mise en œuvre des politiques publiques.

Pour accomplir efficacement sa mission de conception, de réalisation et de suivi-évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire, de l'alphabétisation et de la formation technique et professionnelle, le ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle est composé, entre autres, d'organismes sous tutelle dont le Fonds de Développement de la Formation professionnelle continue et de l'Apprentissage (FODEFCA).

L'article 82 nouveau du décret n°2022-476 du 03 août 2022 portant modification des articles 58, 64 et 82 du décret n°2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères dispose : « ... les directeurs des organismes sous tutelle sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres, conformément à la procédure de dotation des hauts emplois techniques... ».

Dans le respect de la disposition rappelée ci-dessus, le Conseil d'administration du FODEFCA lance un appel à candidatures pour l'établissement d'une liste d'aptitude de cadres proposés à nomination au postes de Directeur général dudit Fonds.

#### **1. CONDITIONS DE CANDIDATURES**

##### **1.1. CONDITIONS GENERALES**

Peuvent faire acte de candidature, les personnes intéressées remplissant les conditions générales ci-après :

- être de nationalité béninoise ;

- être un cadre de la catégorie A, échelle 1, ayant au moins dix (10) ans d'ancienneté dans la Fonction publique ou être du secteur privé justifiant d'un diplôme de niveau BAC+5 avec au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle ;
- justifier d'une bonne connaissance en organisation et en gestion ;
- avoir des aptitudes en gouvernance des entreprises publiques ou privées;
- justifier d'une très bonne connaissance du secteur de l'éducation en général et du sous-secteur de la formation technique et professionnelle en particulier ;
- posséder les compétences et aptitudes requises dans les domaines respectifs d'activités du poste sollicité ;
- avoir une connaissance des textes législatifs et réglementaires applicables aux domaines de compétence du FODEFCA ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou pénale pour une faute commise dans l'exercice de ses fonctions ;
- être de bonne moralité et jouir de ses droits civiques.

## **1.2. CONDITIONS SPECIFIQUES**

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le Directeur général du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage assure la valorisation des ressources humaines par le financement d'actions de formation initiale et continue dans le secteur privé. Il veille à la gestion stratégique et opérationnelle du Fonds pour satisfaire, au plan économique, les besoins en main d'œuvre qualifiée en vue d'améliorer la productivité des travailleurs et la compétitivité des entreprises et pour assurer, au plan social, la promotion des travailleurs en développant les possibilités d'adaptation ou d'accès de la main d'œuvre à un emploi rémunérateur dans divers domaines prioritaires, tout en préparant l'entrée des jeunes dans la vie active.

### **B1. Principales responsabilités**

Les principales responsabilités du Directeur général du Fonds de Développement de la Formation professionnelle continue et de l'Apprentissage sont :

❖ *Leadership stratégique et administratif :*

- représenter le Fonds dans tous les actes de la vie civile, notamment à l'égard des tiers ;
  - définir une vision stratégique pour le développement de l'apprentissage et de la formation continue en alignement avec les besoins du marché du travail, les tendances de l'industrie et des compétences requises pour les métiers spécifiques ;
  - élaborer et mettre en œuvre des stratégies globales pour le développement de la formation continue et de l'apprentissage ;
  - concevoir des initiatives d'apprentissage efficaces en fonction des besoins identifiés du marché du travail ;
  - analyser les tendances du marché du travail pour identifier les compétences recherchées et adapter les programmes en conséquence ;
  - veiller à l'application correcte des procédures techniques, administratives, financières et comptables.
- ❖ ***Supervision des politiques et programmes de formation continue et d'apprentissage :***
- superviser les opérations quotidiennes du Fonds ;
  - superviser la mise en œuvre de projets liés à l'apprentissage, de la conception à l'évaluation ;
  - encourager l'adoption de nouvelles technologies et de méthodologies innovantes pour améliorer l'apprentissage ;
  - superviser le personnel du Fonds, encourager le développement professionnel et maintenir un environnement de travail efficace.
- ❖ ***Coordination et évaluation des initiatives :***
- assurer la gestion opérationnelle du Fonds, y compris la gestion budgétaire, la coordination des projets d'apprentissage, et la collaboration avec des partenaires externes tels que les établissements d'enseignement et les entreprises ;
  - assurer l'évaluation des besoins en compétences du marché du travail, du développement de programmes d'apprentissage adaptés, ainsi que du suivi et de l'évaluation de l'impact des initiatives mises en place ;
  - s'assurer que toutes les activités du Fonds respectent les réglementations en vigueur ;

- mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des programmes de formation et apporter des améliorations continues, si nécessaire.

❖ ***Communication avec les parties prenantes :***

- communiquer efficacement les objectifs, les réussites et les besoins du Fonds, et plaider en faveur du soutien continu ;
- établir et entretenir des partenariats avec des organismes de formation, des entreprises et d'autres parties prenantes pour favoriser le développement de la formation continue et le succès des programmes d'apprentissage ;
- établir et entretenir les réseaux professionnels pour renforcer la collaboration et les opportunités de financement de la formation continue et de l'apprentissage.

**B2. Qualifications et aptitudes requises**

- avoir une formation académique de niveau BAC+5 au moins dans un domaine pertinent tel que l'économie de l'éducation, l'ingénierie de formation, les finances publiques, l'économie du développement, la gestion des ressources humaines, la gestion des projets, la planification ou toute autre discipline connexe ;
- avoir une connaissance approfondie du secteur de la formation technique et professionnelle, y compris les tendances, les défis et les opportunités, ainsi qu'une compréhension des politiques gouvernementales liées à la formation professionnelle ;
- avoir une solide compréhension des principes de gestion financière, y compris la gestion de budgets, la collecte de fonds et la responsabilité financière ;
- avoir des compétences avérées en leadership, avec la capacité de formuler et de mettre en œuvre une vision stratégique pour le développement de la formation continue et de l'apprentissage ;
- avoir une expérience significative dans la gestion des programmes du système éducatif national, en particulier dans le financement des initiatives de formation continue et de l'apprentissage ;
- avoir une expérience de direction antérieure, idéalement au niveau central serait un atout ;
- justifier des expériences pertinentes en gestion des projets de développement notamment des projets de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage, de la planification à la mise en œuvre et à l'évaluation ;

- avoir d'excellentes compétences en communication pour interagir avec diverses parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, les établissements de formation, les employeurs et les travailleurs ;
- avoir des expériences en gestion orientée vers l'atteinte de résultats concrets et mesurables en termes de développement de la formation professionnelle continue, de l'apprentissage et d'amélioration des compétences ;
- avoir la capacité à établir et à entretenir des relations fructueuses avec les partenaires, les organismes gouvernementaux, les entreprises et d'autres intervenants ;
- la connaissance d'autres dispositifs de formation continue et de l'apprentissage de pays étrangers serait un atout.

## **2. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation adressée au Ministre des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, signée et précisant le poste sollicité et l'adresse complète du candidat (02 pages au maximum) ;
- un curriculum vitae détaillé signé comportant les noms et adresses de trois (03) personnes de référence qui ont connaissance des qualifications et expériences professionnelles du candidat ;
- les copies légalisées des diplômes exigés ;
- les copies légalisées des attestations de travail et/ou des références professionnelles ;
- une photocopie de l'acte de naissance sécurisé ou copie légalisée de l'acte de naissance et ou du jugement supplétif ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité béninoise ;
- un extrait du casier judiciaire datant de trois (03) mois au plus à la date de publication de l'appel à candidatures ;
- un certificat de visite et de contre-visite délivré par des médecins agréés par l'Etat, de préférence exerçant dans un centre public de santé ;
- une copie du dernier acte administratif pour les agents de l'Etat (avancement, promotion, ...).

### 3. PROCEDURE DE SELECTION

La liste d'aptitude du poste de DG / FODEFCA est établie à l'issue d'une procédure comprenant les étapes suivantes :

- acte de candidature par le dépôt d'un dossier dont les pièces constitutives sont précisées plus haut ;
- étude des dossiers par un jury ;
- entretiens individuels pour ceux dont les candidatures, après étude des dossiers, sont jugées recevables et éligibles au regard des conditions spécifiées plus haut;
- enquête de moralité ou de commune renommée sur les candidats retenus à l'issue des entretiens individuels ;
- sélection et classement des trois (03) meilleurs candidats ;
- validation de la liste d'aptitude provisoire par le Conseil d'administration ;
- obtention de l'avis du Conseil National de l'Education ;
- proclamation des résultats ;
- inscription sur la liste d'aptitude des candidats dont les résultats de l'enquête de moralité ou de commune renommée sont satisfaisants.

### 4. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures seront reçus du lundi 08 avril au vendredi 19 avril 2024 tous les jours ouvrables de 8h à 12h30 et de 14h à 17h 30 (heures béninoises).

Les postulants déposeront leur candidature en ligne à l'adresse mail **mestfp.postuler@gouv.bj** et en version physique sous pli fermé contre décharge au bureau 312 sis au 3<sup>em</sup> étage de la tour administrative A avec la mention « **CANDIDATURE AU POSTE DE DG/ FODEFCA DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** ».

Les courriers électroniques devront avoir pour objet : « **DOSSIER DE CANDIDATURE AU POSTE DE DG/FODEFCA DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE** ». Tous les éléments du dossier de candidature, scannés en format PDF, seront envoyés en pièces jointes, ce en une

seule fois (un seul Email). Un second envoi pour compléter le dossier est susceptible d'annuler le premier.

Seules les candidatures en ligne suivies de dépôt de dossiers physiques seront prises en compte.

#### **5. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES**

- les diplômes nationaux délivrés par les Etablissements Privés d'Enseignement Supérieur doivent être cosignés ou authentifiés et ceux obtenus à l'étranger admis en équivalence ;
- l'absence de l'une quelconque des pièces requises et/ou la non légalisation des pièces exigées sont éliminatoires ;
- seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

Fait à Cotonou, le 08 avril 2024.

**Le président du Conseil d'administration**

  
**Denga SAHGUI**